

(1)

( N° 130. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1854.

---

REMBOURSEMENT DE RENTES DUES PAR L'ÉTAT (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (2), PAR M. MERCIER.

---

MESSIEURS,

Dans notre séance du 17 janvier, M. le Ministre des Finances a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à rembourser le capital de quelques rentes qui sont à charge de l'État.

Ce projet a été renvoyé à l'examen de la commission des finances.

La commission, considérant que semblable mesure a déjà été décrétée pour des rentes de même nature, par la loi du 12 juin 1851; que le capital à rembourser ne s'élève qu'à fr. 9,155 62 c<sup>s</sup>, et que les rentes dont il s'agit sont constituées à l'intérêt onéreux de 5 p. % et au delà, propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

**MERCIER.**

*Le Président,*

**B<sup>m</sup> OSY.**

---

(1) Projet de loi, n° 95.

(2) La commission est composée de MM. Osy, *président*, VEYDT, MOREAU, E. VANDENPEREBOOM, T'KINT-DE NAEYER, Ch. ROUSSELLE, MERCIER, DE MAN D'ATTENRODE et FRÈRE-ORBAN.